

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 29 novembre 2022

Poursuite de la baisse et du gel des tarifs bancaires les plus couramment utilisés par les particuliers en Polynésie française

Monsieur Eric SPITZ, Haut-commissaire de la République en Polynésie française, le comité polynésien de la Fédération Bancaire Française (FBF), les directions générales des établissements de crédit et des établissements de paiement, avec l'appui de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), ont signé le 28 novembre un nouvel **accord de modération des tarifs bancaires aux particuliers pour la période 2023-2025**. Il vise à poursuivre les efforts de réduction des écarts tarifaires moyens relevés entre la Polynésie française et l'hexagone, tout en renforçant les actions en faveur de l'inclusion bancaire et de la clientèle fragile financièrement.

Les trois banques polynésiennes ont ainsi convenu d'une baisse portant sur quatre tarifs qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023 :

Lignes tarifaires	Engagement FBF PF 2020-2022	Moyenne tarifaire locale au 01/10/2022	Engagement FBF PF 2023-2025
Frais de tenue de compte (par an)	-5 %	4 190 XPF	-5,5 %
Abonnement gestion de ses comptes sur Internet (par mois)	- 40,5 %	138 XPF	-47,4%
Frais de carte de paiement à débit différé (par an)	-5 %	5 575 XPF	-5,5 %
Frais de carte de paiement à débit immédiat (par an)	0 %	5 403 XPF	-5,5 %

Les trois banques polynésiennes s'engagent à :

- geler les autres tarifs les plus couramment utilisés par les particuliers (extrait standard) pour la période de 3 ans, soit 2023, 2024 et 2025 ;
- ce que les tarifs appliqués à la clientèle des particuliers, autres que ceux relevant de l'extrait standard, ne fassent l'objet d'aucune augmentation supérieure à 2 % au cours de l'année 2023.

Les établissements de paiement, Marara Paiement et EGPF (Niupay), s'engagent à ne pas augmenter :

- leurs frais de tenue de compte jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- leurs tarifs sur les trois autres lignes tarifaires au-delà de la moyenne des tarifs des trois banques ;
- les autres tarifs de l'extrait standard au-delà de la moyenne des tarifs des trois banques.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 87 00 – Port. : (689) 89 43 00 31
Mél : communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete
Avenue Pouvana'a a Oopa

1/2

Le Haut-commissaire a demandé aux établissements de poursuivre leurs actions en faveur de l'inclusion bancaire et de la clientèle fragile financièrement. Conscientes de l'évolution du contexte en Polynésie française qui ne cesse de mettre en exergue les difficultés d'une population fragilisée par les chocs économiques et financiers, les établissements sont déterminés à renforcer leur volonté commune de favoriser l'inclusion bancaire et de prévenir le surendettement.

Les banques polynésiennes se sont par conséquent accordées:

- pour que le taux des clients financièrement fragiles progresse de 4 % à l'horizon de trois ans à l'exception de celles qui seraient déjà au standard de l'hexagone ;
- pour baisser le tarif de l'offre spécifique à la clientèle fragile financièrement de 360 F CFP à 120 F CFP au 1^{er} avril 2023.

Marara Paiement, avec son actionnaire l'OPT, s'engage à maintenir une offre similaire à celle des établissements de crédit, adaptée à son statut. EGPF (NiuPay) s'engage à promouvoir l'inclusion financière au travers de l'équipement de la clientèle peu bancarisée et en particulier des îles éloignées.

Un suivi de l'accord sera réalisé tous les ans sous l'égide du Haut-commissaire et de l'IEOM.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 87 00 – Port. : (689) 89 43 00 31
Mél : communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete
Avenue Pouvana'a a Oopa

2/2